

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 21 DECEMBRE 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptible d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandé, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents: MM DE JESUS – FINANCE- PARREL- ROME

EVOCATION DE LA COMMISSION

D4 Poule B: Match no 25038018 AGEN R.C – O.SAGENAIS du 11.12.2022

Participation à la rencontre d'un joueur de OS Agen suspendu le jour de la rencontre.

LA COMMISSION:

AGISSANT : par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F.

CONSIDERANT: les observations non formulées par le club de OS AGEN, suite au mail de la Commission en date du 14/12/22

CONSIDERANT: qu' un joueur de l'OS AGENAIS présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 27.10.2022 de 4 matchs de suspension, applicable à compter du 24.10.2022

CONSIDERANT: qu'entre le 24.10.2022 date d'effet de la suspension et le 11.12.2022 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de sa sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D4 poule B.

CONSIDERANT : que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges.

<< la suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition même s'il ne pouvait pas y participer règlementairement.

CONSIDERANT : que le joueur a participé à la rencontre en objet, en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la **perte de la rencontre par pénalité.**

Par ces motifs : la Commission donne match perdu par pénalité au club de l'OS AGENAIS

AGEN R.C 3 buts 3 points ---- O.S.AGENAIS O but moins 1 point.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DICIPLINE.

NOUVELLE PROGRAMMATION DES MATCHS NON JOUES

D3 Poule A: Match no 24785025 LE MAS 2 -- TONNEINS le 08.01.2023 à 15h00 **D3 Poule B:** Match no 24785186 E.B.B.E 3 -- VILLENEUVE 3 le 08.01.2023 à 15h00

COUPES : Le tirage des coupes 47 INTERSPORT et COUE INTERSPORT a eu lieu le mercredi 14 12.2022 au District et en direct sur facebook. Le tirage a été effectué par le président du District Sylvain MICHELET et le jeune stagiaire Titouan CHAUMENY en présence des membres de la Commission et de la directrice du District. Ces matchs se dérouleront les 14 et 15 janvier 2023 sur le terrain du 1^{er} nommé.

Le président : José ROMERO